

COVERTECH IN-GROUND VINYL SWIMMING POOL LINER 25-SEASON LIMITED WARRANTY

THIS LIMITED WARRANTY IS NON-TRANSFERABLE AND IS ISSUED TO THE ORIGINAL PURCHASER. IT REPLACES ALL OTHER LIABILITIES OR WARRANTIES, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY LIABILITY OR WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THIS LIMITATION APPLIES EVEN IF THE REMEDIES OR ACTIONS PROVIDED FOR HEREIN FAIL OF THEIR INTENDED PURPOSE. COVERTECH IS NOT LIABLE FOR ANY INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, OR PUNITIVE DAMAGES, INCLUDING DAMAGE TO THE STRUCTURE OR ITS CONTENTS, LOSS OF TIME, PROFITS, OR ANY INCONVENIENCE. COVERTECH IS NOT LIABLE FOR DAMAGES BASED ON ALLEGED NEGLIGENCE OR ANY OTHER THEORY OF LIABILITY. THIS WARRANTY DOES NOT HAVE ANY THIRD-PARTY BENEFICIARIES.

Subject to the Disclaimers, Limitations, and Conditions below, COVERTECH INDUSTRIES LIMITED ("COVERTECH") warrants to the original purchaser that its pool liner will not leak due to workmanship that causes seam seal de-lamination for up to 25 seasons from the date of original purchase. COVERTECH's obligation is limited to repairing or replacing (at our option) any pool liner found defective in workmanship within the warranty period. Liners older than 5 seasons cannot be repaired. This Limited Warranty excludes costs, damages, or expenses related to repairing or replacing the liner, or damage to property, loss of water, chemicals, products, pool equipment, building components, and swimming pools. Note that other limitations, disclaimers, and exclusions may apply.

DISCLAIMERS AND LIMITATIONS

This Limited Warranty is not an insurance policy. COVERTECH will not be responsible for any costs associated with liner failure, as detailed below:

- If the liner has not been installed, used, or maintained according to COVERTECH's written instructions and limitations, including any damage caused by improper winterizing procedures.
- The warranty only covers the use of the liner for a residential In-Ground outdoor swimming pool. Any other use will void the warranty.
- Damage caused by fire, insects, floods, animals, mishandling, chemicals, poor water chemistry, chemical damage due to concentrations under an automatic cover, chemical damage due to the use of saltwater systems, chemical stains, shrinkage due to removal of pool water, abrasion due to automatic or manual pool cleaning, ice damage, microbiological staining, and any Act of God will not be covered.
- Natural disasters, such as floods, lightning, hail, earthquakes, gales, hurricanes, or excessive high winds are also excluded from coverage.
- Structural movement, settlement, deflection, failure, or movement of any pool, supporting material or system are also excluded from coverage.
- Any tears, punctures, scuff-off prints, discoloration, or print removal caused by chemicals, cleaning, installation, or ground water (underground high-water table), shipping damage, improper handling, improper installation and storage, or any acts of improper use, negligence, abuse, misuse, or vandalism are also excluded from coverage.
- Issues related to improper pool design, pool construction or pool system.

CONDITIONS FOR THE LIMITED WARRANTY

1. Register online at www.covertechind.com within thirty (30) days of installation.
2. Apply the Danger No Diving decals according to the instructions provided. If the decals are missing or damaged, email Covertech at the following address "info@covertechind.com" for a replacement.
3. Ensure that the liner is not exposed to extreme heat or cold before and during installation. The temperature should be between 16°C / 60°F and 35°C / 95°F at the time of installation.
4. Do not use FLOATING CHEMICAL DISPENSERS and do not allow undissolved chemicals of any kind to settle on the liner as chemicals can have a bleaching effect on the printed surfaces. Refer to the company's website for care instructions for your pool liner. Make sure the pool is circulating the entire time chemicals are being dissolved in the skimmer. It is recommended that you have your pool water tested by a professional on a regular basis and keep a record of the work performed.

NON-TRANSFERABLE LIMITED WARRANTY

The warranty is issued to the original POOL OWNER only, and no other person/party may make a claim against this warranty. The alleged claim must be made immediately after the warranty problem occurs. COVERTECH will require proof of purchase, product serial number, date of installation and any other supporting documents including the chemical history maintenance of the pool. COVERTECH may also instruct the purchaser to return the defective portion of the liner, freight prepaid and photographs of the defective sections.

THE CLAIMANT MUST PAY THE SPECIFIED PERCENTAGE OF THE RETAIL PRICE AT THE TIME OF THE CLAIM FOR LINER REPLACEMENT. FREIGHT AND APPLICABLE TAXES ARE EXTRA.

During the first five seasons from the date of sale, there shall be no charge to the claimant for repair or replacement of a manufacturing defective liner. Thereafter, the claimant will be charged a percentage of the retail price of the replacement liner in effect at the time of replacement, plus all costs of shipping. The claimant's costs will be based on the length of time from the date of sale to the date a warranty claim is made. The following schedule sets forth the percentage rate to be paid by the claimant:

- From the beginning of the sixth season to the end of the twelfth season: 50%
- From the beginning of the thirteenth season to the end of the twentieth season: 75%
- From the beginning of the twenty-first season to the end of the twenty-fifth season: 90%

**REGISTER WARRANTY ONLINE AT
WWW.COVERTECHIND.COM**

THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE IN-LIEU OF ANY AND ALL OTHER LIABILITIES OR WARRANTIES, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY LIABILITY OR WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THIS LIMITATION APPLIES EVEN IF THE REMEDIES OR THE ACTIONS PROVIDED FOR HEREIN FAIL OF THEIR INTENDED PURPOSE. UNDER NO CIRCUMSTANCE SHALL COVERTECH BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL OR PUNITIVE DAMAGES OF ANY NATURE, INCLUDING DAMAGE TO THE STRUCTURE OR ITS CONTENTS, OR LOSS OF TIME, OR PROFITS, OR ANY INCONVENIENCE. COVERTECH SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY DAMAGES BASED UPON ALLEGED NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY OR ANY OTHER THEORY OF LIABILITY. THERE ARE NO THIRD-PARTY BENEFICIARIES TO THIS WARRANTY. RETAIL PRICE AT TIME OF CLAIM DETERMINATION AT SOLE DISCRETION OF COVERTECH.



COVERTECH INDUSTRIES LIMITED
26 Dansk Court, Toronto, ON M9W 5V8
info@covertechind.com
www.covertechind.com
416.640.5590



03/21/2025

GARANTIE LIMITÉE DE 25 SAISONS DE LA TOILE EN VINYLE POUR PISCINE CREUSÉE DE COVERTECH

CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EST PAS TRANSFÉRABLE ET EST ACCORDÉE À L'ACHETEUR ORIGINAL. ELLE REMPLACE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE RESPONSABILITÉ OU GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE MÊME SI LES RECOURS OU LES ACTIONS PRÉVUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT N'ATTEIGNENT PAS LA FINALITÉ PRÉVUE. COVERTECH N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU PUNITIFS, Y COMPRIS LES DOMMAGES CAUSÉS À LA STRUCTURE OU À SON CONTENU, LA PERTE DE TEMPS, LES PROFITS OU LES INCONVÉNIENTS. COVERTECH N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES FONDÉS SUR UNE PRÉTENDUE NÉGLIGENCE OU SUR TOUTE AUTRE THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ. CETTE GARANTIE N'A PAS DE TIERS BÉNÉFICIAIRES.

Sous réserve des clauses de non-responsabilité, des limitations et des conditions ci-dessous, COVERTECH INDUSTRIES LIMITED (COVERTECH) garantit à l'acheteur initial que sa toile de piscine ne fuira pas en raison d'un défaut de fabrication causant le délaminage du joint jusqu'à 25 saisons à compter de la date d'achat initiale. L'obligation de COVERTECH est limitée à la réparation ou au remplacement (à notre discrétion) sa toile de piscine présentant un défaut de fabrication pendant la période de garantie. Les toiles de plus de 5 saisons ne peuvent pas être réparées. La présente garantie limitée exclut les coûts, dommages ou dépenses liés à la réparation ou au remplacement de la toile, ainsi que les dommages matériels, les pertes d'eau, les produits chimiques, les produits, l'équipement de piscine, les éléments de construction et les piscines. Noter que d'autres limitations, clauses de non-responsabilité et exclusions peuvent s'appliquer.

CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ET LIMITATIONS

Cette garantie limitée n'est pas une police d'assurance. COVERTECH ne sera pas responsable des coûts associés à la défaillance de la toile, comme détaillé ci-dessous:

- Si la toile n'a pas été installée, utilisée ou entretenue conformément aux instructions et aux limitations écrites de COVERTECH, y compris tout dommage causé par des procédures de hivernage inadéquates.
- La garantie ne couvre que l'utilisation de la toile pour une piscine creusée résidentielle extérieure. Toute autre utilisation annulera la garantie.
- Les dommages causés par le feu, les insectes, les inondations, les animaux, une mauvaise manipulation, les produits chimiques, une mauvaise chimie de l'eau, les dommages chimiques dus à la concentration sous une couverture automatique, les dommages chimiques dus à l'utilisation d'un système d'eau salée, les taches de produits chimiques, le rétrécissement dû à l'élimination de l'eau de la piscine, l'abrasion due au nettoyage automatique ou manuel de la piscine, les dommages causés par la glace, les taches microbiologiques et tout cas de force majeure ne sont pas couverts par la garantie.
- Les catastrophes naturelles telles que les inondations, la foudre, la grêle, les tremblements de terre, les coups de vent, les ouragans ou les vents violents excessifs sont également exclus de la garantie.
- Les mouvements structurels, l'affaissement, la déflexion, la défaillance ou tout mouvement de la piscine, de tout matériau ou système de support sont également exclus de la garantie.
- Les déchirures, perforations, motifs éraflés, décolorations ou perte des motifs causés par des produits chimiques, le nettoyage, l'installation ou l'eau souterraine (nappe phréatique), les dommages causés par le transport, une mauvaise manipulation, une installation et un entreposage inadéquats ou toute utilisation inappropriée, de négligence, d'abus, de mauvaise utilisation ou de vandalisme sont également exclus de la garantie.

CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

1. S'inscrire en ligne sur www.covertechind.com dans les trente (30) jours suivant l'installation.
2. Apposer les autocollants *Danger No Diving* conformément aux instructions fournies. Si les autocollants sont manquants ou endommagés, envoyer un courriel à Covertech à l'adresse suivante « info@covertechind.com » pour les remplacer.
3. Veiller à ce que la toile ne soit pas exposée à une chaleur ou à un froid extrêmes avant et pendant l'installation. La température doit être comprise entre 16°C / 60°F et 35°C / 95°F au moment de l'installation.
4. Ne pas utiliser de DISTRIBUTEUR DE PRODUITS CHIMIQUES FLOTTANT et ne pas laisser de produits chimiques non dissous de quelque nature que ce soit se déposer sur la toile, car les produits chimiques peuvent avoir un effet décolorant sur les surfaces à motif. Consulter le site Internet de l'entreprise pour connaître les instructions d'entretien de la toile. S'assurer que l'eau de la piscine est en circulation pendant toute la durée de la dissolution des produits chimiques dans l'écumoire. Il est recommandé de faire analyser régulièrement l'eau de la piscine par un professionnel et de conserver un registre des travaux effectués.

GARANTIE LIMITÉE NON TRANSFÉRABLE

La garantie n'est accordée qu'au PROPRIÉTAIRE initial de la piscine, et aucune autre personne ou partie ne peut se prévaloir de cette garantie. La réclamation présumée doit être faite immédiatement après que le problème de garantie s'est produit. COVERTECH exigera une preuve d'achat, le numéro de série du produit, la date d'installation et tout autre document justificatif, y compris l'historique de l'entretien chimique de la piscine. COVERTECH peut également demander à l'acheteur de renvoyer la partie défectueuse de la toile, fret payé d'avance, ainsi que des photographies des sections défectueuses.

LE DEMANDEUR DOIT PAYER LE POURCENTAGE SPÉCIFIÉ DU PRIX DE DÉTAIL AU MOMENT DE LA RÉCLAMATION POUR LA TOILE DE REMPLACEMENT. LES FRAIS DE TRANSPORT ET LES TAXES APPLICABLES SONT EN SUS.

Au cours des cinq premières saisons, à compter de la date de vente, la réparation ou le remplacement d'une toile défectueuse ne sera pas facturé au demandeur. Par la suite, le demandeur devra payer un pourcentage du prix de détail de la toile de remplacement en vigueur au moment du remplacement, en plus des frais d'expédition. Les frais du demandeur seront calculés en fonction du temps écoulé entre la date de la vente et la date de la réclamation de garantie. Le tableau suivant indique le pourcentage à payer par le demandeur:

- Du début de la sixième saison à la fin de la douzième saison : 50 %.
- Du début de la treizième saison à la fin de la vingtième saison : 75 %.
- Du début de la vingt et unième saison à la fin de la vingt-cinquième saison : 90 %

**INSCRIVEZ VOTRE GARANTIE EN LIGNE SUR
WWW.COVERTECHIND.COM**

CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE RESPONSABILITÉ OU GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE, MÊME SI LES RECOURS OU LES ACTIONS PRÉVUES DANS LES PRÉSENTES N'ATTEIGNENT PAS LEUR FINALITÉ PRÉVUE. EN AUCUN CAS COVERTECH NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU PUNITIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LES DOMMAGES CAUSÉS À LA STRUCTURE OU À SON CONTENU, OU LA PERTE DE TEMPS OU DE BÉNÉFICES, OU TOUT INCONVÉNIENT. COVERTECH NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES FONDÉS SUR LA NÉGLIGENCE PRÉSUMÉE, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ. IL N'Y A PAS DE TIERS BÉNÉFICIAIRES DE CETTE GARANTIE. LE PRIX DE VENTE AU DÉTAIL AU MOMENT DE LA RÉCLAMATION EST DÉTERMINÉ À LA SEULE DISCRÉTION DE COVERTECH.



COVERTECH INDUSTRIES LIMITED
26 Dansk Court, Toronto, ON M9W 5V8
info@covertechind.com
www.covertechind.com
416.640.5590



03/21/2025